

Département de la Moselle





Téléphone : 03 82 82 65 43 Télécopieur : 03 82 50 79 78

COMMUNE DE BERTRANGE CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Samedi 23 mai 2020 17h30 Salle Jacques Martin

PROCES VERBAL

ORDRE DU JOUR

- 1 Installation du Conseil municipal;
- 2 Election du Maire;
- 3 Fixation du nombre d'Adjoints ;
- 4 Election des Adjoints ;
- 5 Divers.

POINT 1: INSTALLATION DU CONSEIL / M. NOEL, Maire.

Le conseil municipal s'est réunit, salle Jacques Martin, selon les modalités imposées par la préfecture en raison du COVID 19.

Ainsi, la séance a été ouverte pour un public de 50 personnes maximum.

Mot de bienvenue

Monsieur Noël, Maire sortant, a souhaité la bienvenue aux conseillers municipaux, tout en soulignant le caractère exceptionnel de la séance qui se déroule donc salle Jacques Martin.

Lors de son intervention, M. Noël a remercié le conseil précédent pour les travaux et actions réalisés durant la mandature 2014-2020.

Par ailleurs, il a souligné le travail conduit avec M. Jean-Luc Perrin lors de la période de confinement qui a suivi l'élection du nouveau conseil municipal.

M. Noël a souhaité réussite à la nouvelle équipe municipale et ce, pour le bien des Bertrangeois.

Appel des conseillers

M. le Maire a procédé à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus.

Etaient présents :

AAZRI Hanan, ABDELLALI Moustapha, BECHE Mélissa, DAVAL Julien, DIESEL Jean-Philippe, FERRI Tiphaine, FROGER Sylvie, GHIBAUDO Michel, JODIN Yolande, KOCKLER Anne, KRETTNICH David, MATHIEU Céline, MATUSZEWSKI Séverine, MILANI Jacques, NOIR Frédéric, PERRIN Jean-Luc, PIERRARD Olivier, PINOT Régis, ROUSSEY Alain, SIEBENALER Claude, VETZEL Caroline, ZIEGLER Marielle.

Etait absente et excusée :

Mme. Elsa PAULY qui a donné procuration à Olivier PIERRARD.

M. Joseph Fraboulet, DGS, assistait à la réunion.

Déclaration d'ouverture de la séance

Le Maire a désigné M. Alain ROUSSEY, doyen de l'assemblée, président de la séance. Le Maire a désigné Mlle. Tiphaine Ferri, plus jeune conseillère, secrétaire de séance.

POINT 2: ELECTION DU MAIRE / M. ROUSSEY

APPEL NOMINAL DES MEMBRES DU CONSEIL

Le président de l'assemblée a effectué l'appel nominal des membres. Il a été constaté le quorum.

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Le conseil a désigné trois assesseurs :

- Mme Tiphaine Ferri, plus jeune conseillère ;
- M. Olivier Pierrard :
- M. Julien Daval.

APPEL DES CANDIDATURES POUR ELECTION MAIRE

Monsieur Jean-Luc PERRIN et Madame Marielle ZIEGLER ont déclaré être candidats.

VOTE

Après les votes, il a été procédé au dépouillement par le bureau constitué.

Ont obtenu:

Jean-Luc PERRIN : 19 voixMarielle ZIEGLER : 4 voix

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU MAIRE

M Jean-Luc PERRIN a été proclamé Maire et s'est immédiatement installé dans la fonction.

POINT 3: FIXATION NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour : 23 voix Contre : 0 voix

POINT 4: ELECTION DES ADJOINTS / Jean Luc PERRIN, MAIRE

DEPOT DES LISTES

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint.

Il a été remis deux listes pour l'élection aux fonctions d'adjoint, à savoir :

Liste SIEBENALER Claude:

- 1. SIEBENALER Claude;
- 2. MATUSZEWSKI Séverine ;
- 3. PIERRARD Olivier;
- 4. VETZEL Caroline;
- 5. MILANI Jacques.

Liste ZIEGLER Marielle:

- 1. ZIEGLER Marielle;
- 2. PINOT Régis ;
- 3. JODIN Yolande;
- 4. DAVAL Julien.

Il a été procédé au vote en respectant le principe du vote secret.

DEPOUILLEMENT

| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
|--|----|
| Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 23 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls : | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 20 |
| Majorité absolue : | 12 |

Liste SIEBENALER Claude : 16 voix Liste ZIEGLER Marielle : 4 voix

PROCLAMATION DE L'ELECTION DES ADJOINTS PAR LE MAIRE.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur SIEBENALER Claude.

Ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

• Premier adjoint : SIEBENALER Claude ;

• Deuxième adjoint : MATUSZEWSKI Séverine ;

• Troisième adjoint : PIERRARD Olivier ;

• Quatrième adjoint : VETZEL Caroline ;

• Cinquième adjoint : MILANI Jacques.

M. le Maire a indiqué que 3 conseillers délégués seront nommés. Il s'agira de :

- M. DIESEL Jean-Philippe, délégué à la Communication ;
- M. GHIBAUDO Michel, délégué à l'urbanisme et aux marchés publics ;
- M. ROUSSEY Alain, délégué au personnel.

FIN DE LA SEANCE

Conformément aux instructions du Ministère, M.Perrin a procédé à la lecture de la charte de l'Elu local.

M.Perrin a clôturé la séance en s'adressant aux conseillers municipaux et au public.

M.Perrin a remercié tous les Bertrangeois pour leur participation aux élections municipales ainsi que M. Noël pour la confiance accordée pendant la période de confinement.

M. Perrin a indiqué aux élus qu'un mail leur serait envoyé en cours de semaine afin de se positionner sur le choix des participations aux commissions communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h30.

Le Maire, Jean-Luc PERRIN